

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-5-12-10 **Séance du** lundi 19 juin 2023

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR 2023 AUX ÉCOLES ET AUX COLLÈGES ALSACIENS POUR LES CLASSES DE DÉCOUVERTE, VOYAGES SCOLAIRES, VISITES MÉMORIELLE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ERBS André, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, STRAUMPANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor

EXCUSES AVEC PROCURATION:

BIHL Pierre donne procuration à BETLZUNG Maxime BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc BUFFA Jean-Claude donne procuration à ADRIAN Daniel DEBES Vincent donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie DILIGENT Danielle donne procuration à MATT Nicolas DREXLER Sabine donne procuration à KLEITZ Francis ELMLINGER Carole donne procuration à KAMMERER Joseph ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BEHA Nicole FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima HELDERLE Emilie donne procuration à LUTENBACHER Annick HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine HOERLE Jean-Louis donne procuration à VOGT Victor HOULNE Monique donne procuration à LEHMANN Marie-Paule JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric KOCHERT Stéphanie donne procuration à JANDER Nicolas MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à KALTENBACH-ERNST Nathalie MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien MULLER-BRONN Laurence donne procuration à DIETRICH Martine

SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à MILLION Lara SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine WOLF Etienne donne procuration à HEINTZ Paul WOLFHUGEL Christiane donne procuration à DOLLINGER Isabelle ZAEGEL Sébastien donne procuration à CLAUSS Robin

EXCUSES:

COUCHOT Alain, GRAEF-ECKERT Catherine, HAGENBACH Vincent, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, ZELLER Fabienne

ABSENTS:

DELATTRE Cécile, RAPP Catherine, SENE Marc, ZELLER Thomas

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 213-2 du Code de l'éducation,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de le Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-4-5-3 du 20 octobre 2022 relative à la l'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement des collèges publics d'Alsace pour 2023,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-5-1 du 6 février 2023 relative au budget primitif 2023 Agir pour les jeunes, une priorité des politiques de la protection de l'enfance, de la protection maternelle et infantile, de l'éducation, de la jeunesse, du sport et du bilinguisme,
- VU la délibération du Conseil général du Bas-Rhin n° CG/2009/12,
- VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CD/2019/008,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis des Commissions Nord Alsace Haguenau Wissembourg du 2 juin 2023, Ouest Alsace Saverne Molsheim et Eurométropole de Strasbourg du 30 mai 2023, Centre Alsace et de l'équité territoriale du 31 mai 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue des subventions de fonctionnement pour un montant total de 37 687 €, réparties de la manière suivante :
 - o aux collèges publics et privés du Bas-Rhin figurant dans les annexes 1 et 2, pour les voyages et sorties scolaires vers les lieux de mémoire pour un montant de 37 687 €,

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P207	0006	P207E01	T80	(3455) 65-657382-221	35 517 €
P207	0006	P207E01	T81	(2278) 65-65748-221	2 170 €
TOTAL					L 37 687 €

Les subventions seront versées aux collèges en une seule fois.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote